

Bonjour à tous,

Pascal et moi avons participé à une discussion avec Monique Graveleu de l'ANPCEN le 31/10/2025. Je vous propose d'en re-discuter lors de notre prochaine réunion.

Informations

- L'ANPCEN est une association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Monique est la référente Maine et Loire. <https://www.anpcen.fr/>
- Ils travaillent régulièrement avec Ciel d'Anjou (association d'astronomes amateurs)
- La pollution lumineuse est la 2e cause de mortalité des insectes. Chaque lampadaire tue 100 insectes en moyenne par jour.
- Il existe des trames noires (corridors) pour faciliter le déplacement des animaux sauvages, ce qui est vital pour eux.
- L'ANPCEN préconise une couleur de lampadaires < 2400 K, moins impactante sur la biodiversité
- L'ANPCEN assiste régulièrement à des réunions de concertations sur des projets d'urbanisme / d'aménagement - ils ont de bons contacts avec Angers et ALM.
- L'éclairage public relève de la compétence d'ALM mais les maires peuvent régler l'éclairage (horaires par exemple)
- Il y a un plan local de réglementation de la publicité - RLP(i) - qui légifère sur l'extinction des publicités et vitrines
- Les éclairages (publics et entreprises) doivent avoir des lampadaires qui visent le sol
- Un exemple : Montpellier qui a réussi à diminuer l'éclairage public avec la participation des habitants (économie d'argent et préservation de la biodiversité tout en faisant l'unanimité chez les habitants) - plus d'infos ici : <https://vert.eco/articles/on-parle-de-millions-deuros-economises-a-montpellier-un-plan-anti-pollution-lumineuse-sur-mesure-qui-fait-consensus>
- De plus, la pollution lumineuse a également un impact direct sur les espèces végétales (et donc impacte certains de nos autres projets)

Actions possibles (à discuter en groupe)

- Discuter avec la municipalité d'une re-candidature à ciel étoilé (St Barth vient de perdre son label) - l'ANPCEN peut faire une dérogation si besoin -> Timing plutôt après les élections.
- Balades nocturnes pour s'assurer que les magasins et entreprises respectent l'arrêté du 27/12/2018 (surtout les banques et les agences immo) - possibilité de collaborer avec le groupe dynamique socio pro ? L'ANPCEN peut nous aider pour mieux comprendre la réglementation et sur la sensibilisation possible avec les entreprises.

- Sensibilisation des citoyens et des entreprises (notamment pour éduquer par rapport à l'impact de l'éclairage sur la biodiversité et démonter les fausses idées, telles que "on est plus en sécurité si il y a de l'éclairage").
- Balades nocturnes pour évaluer l'éclairage rue par rue (et sensibiliser les habitants)
 - L'ANPCEN peut nous aider pour mieux comprendre la réglementation et sur la sensibilisation possible avec les habitants.
- ALM travaille à un plan pour les trames noires - discussion avec les élus de St Barth pour comprendre comment cela améliorera la biodiversité à St Barth ?
- Veille sur les aménagements de lotissements et entreprises pour vérifier leurs cahiers des charges et quels éclairages sont prévus.

Belle semaine,

Pauline